

Procès-verbal n°1 de la Commission Départementale des Délégués

Réunion du :	Mercredi 28 septembre 2022
À :	18h30 – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Christie CORNUS, MM. Fabien AKKERMANS, Bernard BERGEN, Claude BOUILLET, Marcel COLLAVOLI
Absent (e)s excusé (e)s :	M. Jérôme CARRERE
Assistent :	MM. Francis ANJOLRAS (Président du District GL), Fernand D'ANNA (Vice-Président du District GL), Teddy GRAS (Responsable Administratif), Nicolas RAINVILLE (CDA-GL)

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

REMERCIEMENTS

En préambule, Le Président Francis ANJOLRAS remercie et félicite les membres de la commission pour l'organisation de la réunion de rentrée des délégués qui s'est tenue le samedi 24/09/22 à Alès.

REUNION DE RENTREE

Le samedi 24 septembre 2022, a eu lieu la réunion de rentrée des délégués du district.

Les délégués de la Ligue de Football d'Occitanie étaient invités et certains ont répondu présent.

Cette réunion organisée sur la journée, a été l'occasion de présenter les nouvelles orientations de la Commission et revoir les points principaux relatifs aux missions du délégué.

Liste des délégués présents lors de la réunion du 24/09/2022 :

MM. BROCCQ, CARION, HANAFI, ROMAGNOLE, ROUFFIAC, UDOVICIC,

Absents excusés : AURILLON, TASTEVIN

Liste des observateurs présents lors de la réunion du 24/09/2022 :

MM. ANNOUNE, BEDDOUR, BOUSSARIE, COURET, ESPADA, GUILLOT, MARTIN, ROMIEUX

Absents excusés : BOUILLET, BOUTADE

APPROBATION

Le Président du District approuve le nouveau fonctionnement de la commission, (voir détails plus loin dans le document) et en particulier les désignations des officiels qui seront réalisées à l'aide de FOOT 2000 et sa spécificité « désignations automatiques ».



COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission est composée des membres suivants :

- M. Jean-Marie ROUFFIAC
- Mme Christie CORNUS
- M. Fabien AKKERMANS
- M. Bernard BERGEN
- M. Claude BOUILLET
- M. Jérôme CARRERE
- M. Marcel COLLAVOLI

REFERENT

Avec accord de la Présidence, un salarié du District Gard-Lozère a été désigné comme référent de la Commission des Délégués.

Teddy GRAS, aura comme mission essentielle le domaine administratif, il sera le relais entre les délégués qui ne maîtrisent pas l'outil informatique et la commission, pour la récupération des indisponibilités, envoi des rapports aux membres de la commission, ou tout autre tâche administrative.

Il pourra, le cas échéant, en cas de circonstances exceptionnelles et à la demande de la commission, saisir des désignations ou modifications en cas de changement de dernière minute.

EFFECTIF DES OFFICIELS

L'effectif au 28 septembre 2022 est de 8 délégués, complété par 10 observateurs d'arbitres.

- Délégués :
 - o Patrick AURILLON
 - o Stéphane BROCCQ
 - o Éric CARION
 - o Haoussaine HANAFI (Délégué stagiaire)
 - o Sauveur ROMAGNOLE
 - o Jean-Marie ROUFFIAC
 - o Jean-Marie TASTEVIN
 - o Michel UDOVICIC (Délégué stagiaire)
- Observateurs :
 - o Saïd ANNOUNE
 - o Nordine BEDDOUR (Délégué stagiaire)
 - o Claude BOUILLET
 - o Gaston BOUSSARIE
 - o Christian BOUTADE
 - o Pierre COURET
 - o François ESPADA
 - o Jean-Pierre GUILLOT
 - o Jean-Lin MARTIN (Délégué stagiaire)
 - o Claude ROMIEUX

Certains délégués volontaires, originaire du District Gard-Lozère évoluant en Ligue de Football d'Occitanie, pourront venir renforcer cet effectif en fonction des besoins et de leur disponibilité.



DESIGNATIONS CHAMPIONNAT

Au vu de l'effectif restreint, la priorité des désignations sera donnée sur les championnats Séniors D1 et D2, viendront ensuite les rencontres avec des besoins spécifiques, soit à la demande des clubs, soit sur le constat d'un match considéré « à risque ».

Certaines rencontres pour les catégories U19 et U17 pourront elles aussi être couvertes.

A compter de la journée 2 à savoir pour le WE du 02 /10/22 les désignations seront réalisées par le biais de FOOT2000 – désignations automatiques.

La commission, pourra après consultation et avis de tous ses membres ajuster si besoin ces désignations.

DESIGNATIONS COUPES

Les désignations pour les rencontres de coupes (toutes catégories), seront exclusivement gérées par la Commission Départementale des Délégués, y compris pour les finales.

SAISIE DES DESIGNATIONS

La commission Départementale des Délégués gère les désignations des délégués pour toutes les compétitions,

Pour les compétitions Séniors, les observateurs seront désignés par la Commission Départementale des Arbitres, transmis à J-12 du match à la Commission Départementale des Délégués et saisis sur foot2000 par cette dernière.

La saisie des désignations dans FOOT2000 sera effectuée par les membres de la commission des délégués ou exceptionnellement à la demande de la commission, par le référent désigné.

En cas d'indisponibilité des membres de la commission et du référent, la saisie pourra être effectuée par le secrétariat.

DELEGUES OBSERVATEURS (d'arbitres) officiants comme délégués

Il a été convenu que le corps des délégués du district pourra être complété par des Observateurs d'arbitres.

La CDA qui les désigne, devra transmettre la liste des observateurs non-désignés sur des rencontres, au moins 12 jours avant une journée de championnat.

La Commission des Délégués considèrera que les « observateurs » non-désignés restent à sa disposition pour être désignés comme délégués.

- Les observateurs principalement désignés comme « **observateurs** » sur une rencontre, officieront sur les deux fonctions « **Observateur** » et « **Délégué** » et à ce titre s'engagent à respecter toutes les missions relatives aux deux fonctions et en particulier :
 - Rédiger un rapport de délégué en plus du rapport de la prestation de l'arbitre,
 - Assurer les missions de « **délégué** » lorsque que la situation l'exige (prise de responsabilité, rapport circonstancié, présence lors d'une commission de discipline, ect...)
- Les observateurs restant à disposition de la Commission des Délégués, seront principalement désignés comme « **délégués** », et seront assujettis uniquement à la fonction de « **délégué** » et à ce titre s'engagent à respecter toutes les missions relatives à cette fonction.



DELEGUES STAGIAIRES

Les 4 nouveaux, 2 délégués et 2 observateurs, seront considérés comme « stagiaires » pour la saison 2022/2023, jusqu'au 31 juin 2023.

Ils seront désignables sur toutes les rencontres gérées par le District Gard-Lozère et devront obligatoirement être accompagnés dès leur première mission de (délégué ou observateur), puis seront suivi tout au long de la saison par des accompagnements.

Ces accompagnements seront réalisés par des membres de la commission des délégués ou éventuellement des délégués évoluant au niveau supérieurs (Ligue ou FFF)

Un point sera réalisé avec eux à mi-saison et en fin de championnat.

En fonction des retours (accompagnements, retours des clubs, etc..) ils seront officialisés dans la fonction de « délégué » à compter du 1^{er} juillet 2023.

ACCOMPAGNEMENTS

Dans le cadre du suivi de la performance des officiels, mais aussi en fonction des besoins et/ou des retours, la commission ira accompagner certains délégués du District Gard-Lozère.

Au besoin des ajustements par le biais de formations ou entretien seront proposés aux délégués,

Les délégués en ressentant le besoin auront la possibilité de demander des formations adaptées à leurs besoins

LES RAPPORTS

Lors de la réunion de rentrée, il a été indiqué que tous les rapports seraient désormais rédigés en format informatique, y compris les rapports complémentaires.

Il a aussi été constaté, de plus en plus souvent les clubs se dotaient de « personnes de loi » pour plaider leurs causes et des rapports mal rédigés, peuvent remettre en cause des décisions disciplinaires ou règlementaires.

Il est donc demandé aux officiels, de porter une attention particulière à la rédaction de leurs rapports. (Grammaire, orthographe, syntaxe), un rapport doit être lisible et audible, et comporter tous les éléments constatés, il doit être chronologique (logique dans le temps), et surtout reprendre les faits et uniquement les faits constatés.

Il n'est pas nécessaire dans le rapport d'indiquer le déroulement du match dans son ensemble (le journal local s'en charge).

Désormais, tous les rapports comportant des informations à destination d'instances disciplinaires ou règlementaires devront être transmis pour relecture et approbation avant envoi définitif.

Ils devront être transmis à Bernard BERGEN à l'adresse mail suivante : bernard.bergen@gard-lozere.fff.fr, qui prendra contact avec les délégués concernés, pour compléments d'information et modification des rapports si besoin.

Les membres de la commission ont rappelé qu'ils restaient à disposition de tous les délégués, souhaitant une mise à niveau informatique ou des compléments d'informations.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Jean-Marie ROUFFIAC**

**La Secrétaire de séance,
Bernard BERGEN**

